

## **RESOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 28 MARS 2017**

**Présents** : Françoise CHARLES, Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Yannick TROTIGNON, Sylvie MARTINEAU, Jean-Claude BODIN, Véronique LEMOINE, Ludovic MIDOIR, Jean Philippe BRAULT, Pierre BORZACCHINI, Philippe OUDIN, Jean-Marc POMMÉ.

Absent excusé : Vincent GOUMIN

**Absent excusé** : Francis LEMAIRE

### **Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur :

taxe d'habitation : 14,50 %

foncier bâti : 24,25 %

foncier non bâti : 34,24 %

et propose que ces taux soient maintenus pour 2017.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux ci-dessus.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

Monsieur Francis LEMAIRE arrive.

### **Vote des comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2017 : budget principal CHEMERY – budgets annexes : locaux commerciaux, la Maison d'Odette et lotissements**

Etude des comptes administratifs 2015 du budget principal et budgets annexes.

Madame CHARLES quitte la salle et Madame THEVENET prend la présidence de la séance et fait procéder au vote des différents comptes administratifs 2016.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 12

### **Vote des budgets primitifs**

Les budgets primitifs sont approuvés comme présentés aux élus.

CONTRE : 1 (Pierre BORZACCHINI)

ABSTENTION : 0

POUR : 12

### **Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

En application de l'article L123-4 du code de l'action et des familles le CCAS est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 ha.

Il peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRÉ. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Madame le Maire propose de dissoudre le CCAS à la fin de l'exercice 2017.

Le conseil municipal décide la dissolution du centre communal d'action sociale de CHEMERY.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

### **Indemnité spéciale de fonction du garde champêtre**

Le taux de l'indemnité spéciale de fonction de M. MESLIN peut être porté de 16% à 20 % au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le conseil municipal décide de fixer le taux de l'indemnité spéciale de fonction de M. MESLIN à 20 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

### **Concession de distribution publique de gaz : redevance dite de fonctionnement**

Dans le cadre du contrat de concession de distribution publique de gaz, une redevance de concession dite de fonctionnement peut être sollicitée (montant prévu 2017 : 942 €)

Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance de concession dite de fonctionnement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

## **RESOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 28 MARS 2017 (suite)**

### **Marché de travaux de voirie : lancement de la consultation des entreprises**

Madame le Maire propose de lancer dès maintenant la procédure de consultation des entreprises (procédure adaptée) pour les travaux de voirie 2017.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises (procédure adaptée)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Pierre BORZACCHINI)

POUR : 12

### **Marché de travaux de bâtiments : lancement de la consultation des entreprises**

Madame le Maire propose de lancer dès maintenant la procédure de consultation des entreprises (procédure adaptée) pour les travaux de bâtiments 2017 et de faire appel à un maître d'œuvre pour la rédaction des documents de consultation.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises (procédure adaptée) et faire appel à un maître d'œuvre pour la rédaction des documents de consultation.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

### **Demande de M. FONTAINE**

Monsieur FONTAINE par l'intermédiaire du cabinet d'avocats SCPA en date du 2 mars 2017 reçu en mairie le 4 mars 2017 par courrier RAR sollicite le conseil municipal et réitère sa demande pour l'acquisition des mètres carrés situés à l'extrémité de la passerelle côté rue nationale.

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de M. FONTAINE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Pierre BORZACCHINI)

POUR : 12

### **Annulation de la délibération portant transfert des pouvoirs de police spéciale**

La délibération portant transfert des pouvoirs de police spéciale doit être annulée et remplacée par un arrêté du Maire.

Le conseil municipal annule la délibération portant transfert des pouvoirs de police spéciale en date du 21 février 2017.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

### **Questions diverses**

Rencontre avec M. DEBLED de Storengy : journée de la nature à Sassay le 19 mai 2017 : ballade, ateliers, projection et exposition.

Rencontre avec Karin GILLES : souhaite reprendre le café « le P'tit Chémery »

Le bail actuel doit obligatoirement être annulé et Madame GILLES doit refaire un bail à son nom propre.

Syndicat de la Renne : Jean Philippe BRAULT prend la parole : le GEMAPI va gérer la gestion des cours d'eau, fossés ..., de ce fait le syndicat de la Renne sera dissout le 1er janvier 2018.